



Optimisation de la transition scolarité obligatoire – degré secondaire II (Projet Transition): rapport intermédiaire

Résumé

Le projet Transition scolarité obligatoire – degré secondaire II se fonde sur les lignes directrices adoptées par les cantons, la Confédération et les organisations du monde du travail pour analyser les résultats, exercer une influence sur les développements et projets en cours, élaborer et soutenir mesures et projets, tendre à l'action commune de tous les mieux intéressés. Compte tenu du fait que d'importants projets sont présentement en cours de planification ou de réalisation de part et d'autre de la transition (HarmoS, plans d'études des régions linguistiques pour la scolarité obligatoire, mise en œuvre de la réforme de la formation professionnelle initiale due à la nouvelle loi), le projet Transition doit être prolongé jusqu'en 2010 avec des objectifs modifiés.

1. Contexte

1.1 Mandat

En octobre 2004, l'Assemblée plénière de la CDIP a décidé de mener un projet sur la transition entre l'école obligatoire et le degré secondaire II. Ce projet doit permettre d'atteindre les objectifs suivants:

- Permettre à pratiquement tous les jeunes de suivre une formation au degré secondaire II.
- Eviter les pertes de temps dues à un changement de place d'apprentissage, un changement d'école et une année transitoire (limiter le taux de drop-out).
- Identifier à temps, au cours de la scolarité obligatoire, les jeunes qui ont besoin d'un soutien particulier et les amener vers une formation au secondaire II grâce à des mesures ciblées.

Les étapes suivantes devaient être réalisées entre 2006 et 2008:

- Définition de principes congruents par la CDIP, la Confédération et les organisations du monde du travail (lignes directrices)
- Engagement des partenaires de s'engager pour l'application de ces principes (*commitment*)
- Constitution d'un réseau afin d'améliorer la qualité des informations et de permettre aux participants d'échanger des expériences; création d'un site internet et organisation d'une série de manifestations
- Définition et réalisation de différents sous-projets ainsi que soutien de leur mise en œuvre grâce à une collaboration avec des projets partenaires
- Elaboration de recommandations de la CDIP pour l'application des mesures d'optimisation dans le domaine de la transition

1.2 Etat des travaux

- Le projet Transition se développe en principe selon la description du projet, même si on constate parfois quelques retards dans les sous-projets (voir annexe 1)
- Les lignes directrices pour l'optimisation de la transition ont été adoptées conjointement par les cantons, la Confédération et les organisations du monde du travail le 27 octobre 2006 à Brunnen (voir annexe 2). Un sondage réalisé auprès des cantons montre que des travaux ont été entamés pratiquement partout pour permettre leur mise en œuvre.
- 6 sous-projets et 12 projets partenaires sont en cours, en phase de préparation ou déjà terminés (voir annexe 3)
- Les activités en cours ou encore en phase de préparation s'étendront à l'évidence au-delà de l'année 2008. Il s'agit donc de décider si – et si oui sous quelle forme – le projet doit être prolongé.

2. Lignes directrices concernant la transition

2.1 Elaboration

L'élaboration des lignes directrices figurait au départ du projet. Elles ont été développées dans le cadre d'un processus de dix mois réunissant les différents partenaires concernés (Confédération, cantons, organisations du monde du travail) et adoptées conjointement par ces derniers le 27 octobre 2006.

2.2 Nécessité d'agir

Parallèlement à l'élaboration de ces lignes directrices, il a aussi été question de déterminer le besoin d'action concrète. Voici les principaux éléments qui peuvent être déduits de cette analyse:

- Bilan de la situation en secondaire I: mettre à disposition les instruments nécessaires et les introduire dans le degré correspondant
- Développer des profils d'exigences et de compétences pour la formation professionnelle et en faire un outil utilisé dans toute la Suisse
- Aligner les compétences acquises au terme de l'école obligatoire et les exigences du degré secondaire II
- Impliquer davantage les parents: saisir et analyser les projets existants, communiquer les exemples probants. Développer un concept montrant comment les parents peuvent davantage être impliqués dans le processus lors du passage de l'école obligatoire au secondaire II
- Réaliser un encadrement individuel pour les personnes en formation qui rencontrent des difficultés (principe du *case management*)
- Optimiser les offres de formation au niveau de la transition I par des lignes directrices correspondantes pour les offres de formation transitoires et le cas échéant par une concentration des moyens déployés
- Relier les structures existantes aux niveaux intercantonal et cantonal (formation, marché du travail, secteur social)
- Elargir et optimiser l'offre en places de formation
- Développer l'offre de formation spécifique pour les enseignants formateurs en information scolaire et professionnelle (préparation au choix professionnel)
- Elaborer des bases (s'inspirer des résultats issus de la recherche, clarifier la question des facteurs de succès à l'école, etc.)

De par sa nature, le mandat implique une limitation aux fonctions de soutien et de conseil, puisque le projet engage différentes compétences, dans de nombreux domaines, sur les plans national, intercantonal et cantonal.

2.3 Mise en œuvre et effet des lignes directrices

D'après les lignes directrices, tous les jeunes doivent avoir la possibilité de suivre, au degré secondaire II, un parcours de formation qui soit adapté à leurs capacités. Les lignes directrices doivent contribuer à la réalisation de cet objectif. A cet égard, on peut dresser le bilan provisoire suivant.

a. Augmenter le taux de diplômes du secondaire II

L'objectif, d'ici à l'année 2015, est d'amener à 95% le pourcentage des moins de 25 ans titulaires d'un diplôme du degré secondaire II.

L'objectif qui consiste à amener, d'ici à l'année 2015, le pourcentage des titulaires d'un diplôme à 95% fait l'objet d'un large consensus. Tous les cantons, les organisations du monde du travail et les organes fédéraux souhaitent contribuer à atteindre cet objectif. Toutefois, toutes les parties concernées savent qu'il est difficile d'atteindre cet objectif, et que cela demande beaucoup de moyens parce que le groupe cible dont il est question comprend souvent des jeunes qui cumulent les problèmes et les difficultés. Le projet « Facteurs de succès » donnera des indications sur la manière dont les jeunes peuvent réaliser avec succès leur parcours scolaire et leur formation en dépit d'une situation de départ et/ou d'un environnement peu favorables. Le développement futur des formations professionnelles initiales de deux ans avec attestation fédérale (ci-après FPI2) jouera en l'occurrence un rôle important dans les champs professionnels où l'offre en la matière n'est pas encore assez développée. Ce sujet figure dans les objectifs de la Conférence suisse des offices de la formation professionnelle (CSFP) pour 2008. Par ailleurs, les formations élémentaires offertes dans ces domaines doivent être maintenues jusqu'à ce qu'elles soient remplacées par des FPI2. Le délai fixé par l'OFFT échoit fin 2012. Grâce aux projets mis en œuvre dans les cantons pour réaliser le *case management*, les jeunes présentant des déficits seront détectés à temps, conseillés et encouragés de manière précise.

Sous-projets et projets partenaires

- Collaboration interinstitutionnelle à l'échelon cantonal (collaboration entre la formation, le marché du travail et le secteur social)
- Mise en œuvre du *case management* à la période de transition et promotion de l'encadrement individuel
- Encadrement individuel des personnes qui éprouvent des difficultés d'apprentissage (art. 18 LFPr)
- Amélioration des offres transitoires sur la base de l'art. 12 LFPr
- Facteurs de succès
- Intégration des immigrés

Horizon de réalisation: 2015

b. Assurer une meilleure transition entre la scolarité obligatoire et le secondaire II

L'optimisation de la transition entre la scolarité obligatoire et le secondaire II repose sur plusieurs piliers:

- la scolarité obligatoire, en particulier le degré secondaire I
- les conseils et le suivi avant, pendant et après la phase de transition
- les offres de formation transitoires et les autres mesures permettant de passer de la scolarité obligatoire au degré secondaire II
- le degré secondaire II (formation professionnelle initiale, écoles de formation générale)

La transition fait actuellement l'objet d'un "chantier" de grande envergure aux niveaux cantonal et intercantonal. Concernant l'école obligatoire, des standards nationaux de formation sont développés dans quatre branches fondamentales et des plans d'études communs sont élaborés à l'échelon des régions linguistiques. Par ailleurs, le concordat HarmoS prévoit de mettre en place une offre de structures de jour recouvrant l'ensemble de la Suisse, ce qui devrait permettre de renforcer l'égalité des chances pour les élèves. L'Accord intercantonal sur l'harmonisation de la scolarité obligatoire (concordat HarmoS) stipule que « le temps nécessaire, à titre individuel, pour parcourir les différents degrés de la scolarité dépend du développement personnel de chaque élève ». Cette disposition contribuera à ce que les prestations d'un plus grand nombre d'élèves que jusqu'ici atteignent un niveau minimal dans les disciplines fondamentales.

Les offres de formation transitoires ont été examinées et adaptées à l'article 12 de la LFPr dans la plupart des cantons, dans le contexte des lois cantonales d'application de la loi fédérale sur la formation professionnelle. Le *case management* est simultanément organisé dans chaque canton (voir lettre c).

Pour ce qui est du secondaire II, un projet a été lancé pour définir et fixer à l'échelle suisse des profils d'exigences pour les formations proposées dans le cadre de la formation professionnelle initiale. Quant aux offres de préparation à la formation professionnelle initiale (offres transitoires), elles font ou ont fait l'objet d'une correction et d'une réorientation dans la majorité des cantons. Au niveau gymnasial, il s'agit de clarifier le niveau de connaissance à atteindre dans les disciplines sur la base de l'évaluation de la réforme de la maturité (EVAMAR), et éventuellement de le définir à l'aide de standards de formation.

Sous-projets et projets partenaires

- HarmoS
- Plans d'études des régions linguistiques pour la scolarité obligatoire
- Amélioration des offres de formation transitoires au plan cantonal (art. 12 LFPr)
- *Case management*

Horizon de réalisation: 2010

c. Etablir un bilan de la situation: point de départ pour le choix d'une profession

Il s'agit d'établir un bilan global de la situation individuelle, qui constituera le fondement d'une préparation ciblée aux exigences du secondaire II. Ce bilan doit être dressé au plus tard en 8^e année et être régulièrement actualisé. Les parents doivent être associés à ce processus.

Une étude de l'OFFT (rapport Egger) constate que dans tous les cantons, les élèves sont systématiquement préparés au choix de leur métier. La majorité des cantons a déjà recours

à un bilan de situation au degré secondaire I ou prévoit de l'introduire. De même, le projet *Case management* démarre aussi par un bilan de situation pour le groupe cible des jeunes à faible potentiel de performance. Dans le cadre de l'élaboration des plans d'études, au sein des différentes régions linguistiques, cette question sera traitée dans le contexte de la préparation au choix d'une profession.

Sous-projets et projets partenaires

- Plans d'études des régions linguistiques pour la scolarité obligatoire
- *Case management*
- Profils d'exigences pour la formation professionnelle initiale
- Aide à la formation des parents (notamment via le Convegno 2008)
- Formation complémentaire pour les enseignants formateurs en information scolaire et professionnelle
- Facteurs de succès

Horizon de réalisation: *case management* jusqu'en 2010, élaboration des plans d'études jusqu'en 2012

d. Harmoniser les exigences

Les milieux qui offrent des débouchés, notamment les organisations du monde du travail, qui représentent les entreprises formatrices, les responsables du degré secondaire II et ceux du degré secondaire I devront harmoniser leurs exigences.

Dans la formation professionnelle initiale, on dénombre différents projets qui visent à définir exigences en la matière. A la fin de l'année 2007, la Conférence suisse des offices de la formation professionnelle (CSFP) a décidé de réunir les différentes initiatives et les divers travaux pour en faire un projet national. Les travaux préliminaires ont commencé et devraient déboucher, d'ici le milieu de l'année 2008, sur un projet national commun. Parallèlement à cela, les standards de formation HarmoS pour la langue de scolarisation, les mathématiques, la première langue étrangère et les sciences naturelles seront mis en discussion, arrêtés en 2009 et 2010 et revêtiront un caractère obligatoire.

Vu l'existence de ces deux piliers, l'un pour la scolarité obligatoire, l'autre pour la formation professionnelle initiale, il convient d'examiner la manière de concevoir et de réaliser l'adéquation individuelle entre le niveau atteint à la fin de la scolarité obligatoire et les exigences pour accomplir un apprentissage dans telle ou telle profession.

Parviendra-t-on à instaurer - entre les filières de formation du degré secondaire II et la scolarité obligatoire - une compréhension mutuelle des objectifs et des missions respectives? La description des compétences personnelles et sociales nécessaires pour réussir la transition I constituera l'une des tâches fondamentales lors de l'élaboration des plans d'études des régions linguistiques. Pour se comprendre mutuellement à ce sujet, il faudra d'abord définir, créer et utiliser régulièrement les canaux de communication entre les degrés scolaires et les partenaires du monde du travail.

Sous-projets et projets partenaires

- HarmoS
- Plans d'études des régions linguistiques pour la scolarité obligatoire
- Profils d'exigences pour la formation professionnelle initiale

Horizon de réalisation: profils d'exigences jusqu'en 2010, élaboration des plans d'études jusqu'en 2012

e. Eviter un relèvement insidieux de l'âge du passage scolarité obligatoire – degré secondaire II

En règle générale, la formation du degré secondaire II doit se faire directement après la 9^e année scolaire. Il faut donc des mesures susceptibles de contrer un report insidieux du moment de la transition et par là même le relèvement de l'âge moyen des jeunes à la fin du degré secondaire II.

La supposition selon laquelle un relèvement insidieux de l'âge du passage de la scolarité obligatoire au degré secondaire II est en train de se produire ne se confirme que dans la mesure où on constate un certain encombrement du marché des places d'apprentissage, provoqué par la situation de l'offre. Par ailleurs, il est nécessaire d'informer et de sensibiliser les jeunes concernant différentes professions, en particulier celles qui relèvent du domaine de la santé et du social, qui fixaient un âge d'entrée plus élevé auparavant. Or, avec l'introduction des nouvelles filières de formation dans le domaine de la santé et du social, la situation changera progressivement pour devenir équivalente à celle des autres métiers. Vu la variété des situations qui se présentent dans les régions et les cantons et par conséquent aussi celle des mesures à prendre, il n'apparaît actuellement pas nécessaire d'agir au niveau national.

Les enquêtes réalisées dans le cadre du sous-projet «9 ans d'école?» ont révélé qu'il y a des lacunes, notamment dans le domaine de la statistique. La saisie individuelle des élèves et le suivi de leur parcours ne seront possibles qu'avec la statistique individualisée des élèves. Cette statistique est en cours d'élaboration et sera réalisée à partir de 2010 par l'Office fédéral de la statistique (OFS).

Sous-projets et projets partenaires

- 9 ans d'école?

Horizon de réalisation: la sensibilisation des parties concernées est une tâche de longue haleine des cantons et des organisations compétentes dans le monde du travail

f. Mettre à disposition des offres et des mesures complémentaires

Pour une minorité de jeunes (estimée à 20%), une formation correspondant à leurs capacités n'est pas envisageable sans mesures complémentaires.

Les mesures et les offres complémentaires sont conçues et réalisées différemment selon le canton et la situation qui pose problème. Dans le domaine des offres transitoires, il n'est pas nécessaire d'agir au niveau national, d'autant plus que la plupart des cantons ont évalué leurs offres récemment en application de l'art. 12 LFPr et les ont adaptées en fonction des besoins effectifs. Par contre, les mesures individuelles sont en phase d'élaboration, que ce soit dans le sens d'un encadrement individuel des apprentis en formation professionnelle initiale de deux ans, ou dans le sens d'un dépistage et d'un traitement individuels, comme cela est prévu dans le *case management*.

Sous-projets et projets partenaires

- Examen des offres transitoires (rapport Egger)
- *Case management*
- Collaboration interinstitutionnelle

Horizon de réalisation: 2010

g. Définir le caractère des offres

Les offres qui se placent à la jonction entre la scolarité obligatoire et le degré secondaire II doivent se fonder sur un bilan de la situation et sur un plan d'action. Elles doivent s'adresser à certains groupes cibles et inclure des éléments de certification.

Dans le cadre d'une étude intitulée «Etude approfondie sur les offres de formation transitoires entre scolarité obligatoire et formation professionnelle» (rapport Egger), l'OFFT a procédé à une évaluation des offres transitoires. L'étude constate que les cantons mettent à disposition des solutions transitoires (offres transitoires) en fonction des besoins identifiés. Le caractère facultatif de ces offres pose un problème majeur, puisqu'elles ne permettent pas de garantir une prise en compte de tous les jeunes qui ne bénéficient pas de solution transitoire. Des problèmes existent surtout pour les élèves qui présentent des déficits scolaires ou personnels considérables au terme de la scolarité obligatoire.

Les offres de formation transitoires ont été examinées et adaptées à l'article 12 de la LFPr dans la plupart des cantons, dans le contexte des lois cantonales d'application de la loi fédérale sur la formation professionnelle.

L'idée de pourvoir les offres de transitoires d'éléments de formation certifiés qui pourraient ainsi de nouveau être pris en considération pour les formations subséquentes n'a pas encore pu être réalisée. Des problèmes se posent d'une part dans la description et la définition de ces éléments et tiennent d'autre part à la volonté des prestataires des filières de formation au degré secondaire II de reconnaître de tels certificats. Une commission de la Conférence suisse des offices de la formation professionnelle (CSFP) examine actuellement les possibilités de concrétiser cette idée.

Sous-projets et projets partenaires

- Examen des offres de formation transitoires

h. Développer une stratégie partenariale à long terme

En se fondant sur leurs expériences et sur les perspectives de développement qui s'en dégagent, la Confédération, les cantons et les organisations du monde du travail doivent élaborer une stratégie efficace à long terme pour optimiser la transition et l'assortir d'un paquet de mesures. Il convient en l'occurrence de prendre en considération les nouvelles conditions-cadre découlant de l'évolution démographique.

Des éléments importants de la stratégie visée ont été réalisés, ou se trouvent en phase de développement (standards de formation et profils d'exigences, plans d'études des régions linguistiques, *case management*, etc.). Dans d'autres domaines, les travaux ne sont pas encore aussi avancés – notamment parce qu'il faut encore pour cela que des projets s'y rapportant soient menés ou parce que des mises au point sont en cours. Il reste à définir si – et si oui comment – il est nécessaire et possible d'influer, à l'échelon national, sur les répercussions de l'évolution démographique sur les filières de formation du degré secondaire II. Une plateforme commune aux différents partenaires pourrait favoriser la compréhension mutuelle, les objectifs communs et des actions concertées assorties de mesures.

Sous-projets et projets partenaires

- Examen des offres transitoires (terminé)
- *Case management*
- Collaboration interinstitutionnelle
- Formation des parents
- Intégration
- Eventuel sous-projet stratégie étayé par une plateforme nationale

Horizon de réalisation: tâche de longue haleine, jusqu'en 2010

i. Concrétiser la collaboration entre les autorités

Les autorités responsables de l'instruction publique, du marché du travail, des questions de migration ou des services sociaux doivent collaborer au niveau de l'offre et élaborer une stratégie commune visant à améliorer l'efficacité de l'ensemble du système (collaboration interinstitutionnelle). A cet effet, il faut définir les voies que les jeunes peuvent emprunter pour obtenir un titre de formation au degré secondaire II et identifier les prestations de soutien entrant en ligne de compte. Le pilotage incombera aux autorités responsables de l'instruction publique.

Au niveau de la Confédération, il existe des groupes interinstitutionnels, qui coordonnent les stratégies et les mesures (par ex. dans les domaines de l'intégration, de la coordination formation professionnelle – marché du travail, etc.). Sur le plan intercantonal, un document de position commun a été établi par la CDIP, la CDAS et la CDEP, et ce document englobe de tels éléments stratégiques. A l'échelle cantonale, le projet *case management* crée une occasion d'analyser et de redéfinir la coordination et la collaboration entre les partenaires.

Enfin, il convient de rappeler, dans ce contexte, le processus de planification *masterplan* mené conjointement par la Confédération et les cantons, dans lequel se définissent les indicateurs pour la formation professionnelle (transition, formation professionnelle initiale, formation professionnelle supérieure) en vue du message établi tous les quatre ans par le Conseil fédéral pour la formation, la recherche et l'innovation (message FRI).

Sous-projets et projets partenaires

- *Case management*
- Collaboration interinstitutionnelle

Horizon de réalisation: 2010

j. Former les enseignants

Les enseignants qui travaillent avec des jeunes se situant à la jonction entre la scolarité obligatoire et le degré secondaire II devront être spécialement préparés à répondre aux exigences spécifiques de cette étape de la formation.

Un profil pour la formation complémentaire «enseignant-formateur ou enseignante-formatrice en information scolaire et professionnelle» a été développé dans le cadre d'un sous-projet et adopté par le Comité de la CDIP le 25 octobre 2007. Ce profil permet aux enseignants qui désirent se spécialiser dans le domaine de la préparation au choix professionnel de suivre une formation reconnue. Outre une qualification pour l'enseignement que le formateur dispense lui-même, le profil prévoit aussi le développement de compétences en vue d'une collaboration avec d'autres enseignants et dans le cadre de l'organisation de l'école.

Sous-projets et projets partenaires

- Profil formation complémentaire Préparation au choix professionnel (terminé)

Horizon de réalisation: mise en œuvre par les établissements de formation des enseignants.

k. Prévoir une évaluation des mesures

L'efficacité des mesures visant à faciliter la transition entre la scolarité obligatoire et le degré secondaire II doit être vérifiée et améliorée sans cesse.

Les critères de réussite suivants ont été retenus dans la description du projet:

Le projet a des chances de réussir si les conditions suivantes sont remplies:

- | | |
|---|--|
| • En 2006, formulation de lignes directrices congruentes; avant la fin 2006, engagement pris par la Confédération, les cantons et les organisations du monde du travail de s'employer à les mettre en œuvre | Rempli avec l'engagement du 26 octobre 2006 |
| • Jusqu'en été 2007, aboutissement de deux premiers sous-projets et de deux autres jusqu'en été 2008, assortis d'une documentation complète et appropriée | Partiellement rempli (projets Formation complémentaire Préparation au choix professionnel, 9 ans d'école) |
| • Jusqu'à fin 2007 et à fin 2008, décision concernant les mesures à prendre pour mettre en œuvre les résultats de ces projets. | Partiellement rempli (projets Préparation au choix professionnel, 9 ans d'école, <i>case management</i> , offres de formation transitoires) |
| • Mise en place du dispositif permettant de rendre régulièrement compte jusqu'à fin 2008 des démarches entreprises par les autorités et organisations responsables pour concrétiser les résultats des projets | Partiellement rempli, enquête en 2007 sur l'état de la mise en œuvre des lignes directrices |
| • Information des parties concernées par la transition sur les mesures et projets dans les différents cantons et régions dont les résultats sont concluants, pour leur permettre de les utiliser selon leurs besoins propres. | Partiellement rempli via des colloques sur la transition, le site web, la diffusion de résultats partiels, l'influence exercée sur des projets partenaires |

L'observation de l'environnement s'effectue en permanence, notamment à l'aide d'un canevas appliqué lors de chacune des séances du groupe de pilotage, dans lequel sont à chaque fois consignées les approches et les innovations intéressantes.

Sous-projets et projets partenaires

- Tous les projets
- Eventuelle réalisation d'un projet distinct qui évaluerait, vers le milieu de l'année 2010, l'état d'avancement du projet et la mise en œuvre des lignes directrices.

Horizon de réalisation: 2010

3. Fonction et possibilités du projet sur la transition

Le projet Transition est un projet qui observe et analyse l'évolution de la situation et les domaines où il faut agir du point de vue de la jonction (par ex. 9 ans d'école, offres de formation transitoires, etc.), qui influe sur d'autres projets en cours (comme HarmoS et les plans d'études en cours d'élaboration), qui fournit des prestations de coordination dans certains domaines (par ex. *case management*, profils d'exigences) et, lorsque des lacunes sont constatées, qui mène des projets de son propre chef (comme la formation Préparation au choix professionnel, les facteurs de succès, etc.), et qui élabore des documents de planification (par ex. masterplan).

Etant donné que les secteurs éducatifs se rapportant à la transition sont du ressort de différents organes et que les domaines où il s'avère nécessaire d'agir impliquent différentes thématiques et varient selon les régions, l'influence sur les divers processus ne peut être que limitée. Elle s'exerce directement et s'oriente d'après des prescriptions applicables à l'échelon national. L'échange réciproque d'informations et le fonctionnement du réseau s'avèrent donc essentiels.

Voici les sous-projets et projets partenaires actuellement en préparation ou déjà en cours (voir aussi l'aperçu mentionné dans les annexes)

Sous-projets

- Préparation au choix professionnel – profil de la formation complémentaire (terminé)
- Formation des parents (en préparation)
- Plus de 9 ans d'école ? (terminé)
- Facteurs de succès (en cours)
- Intégration des immigrés avec accent mis sur les pratiques discriminatoires, les dossiers de candidature anonymes, la participation des parents, la nécessaire maîtrise de la langue locale (en préparation)
- Collaboration interinstitutionnelle
(achevé, sera poursuivi et mis en œuvre dans le cadre du projet *case management*)
- Masterplan Transition entre la scolarité obligatoire et le degré secondaire II
(en préparation)

Projets partenaires

- Etude approfondie sur les offres de formation transitoires entre scolarité obligatoire et degré secondaire II (terminé)
- Guide Encadrement individuel de personnes en formation (terminé)
- Refonte des lignes directrices concernant les offres transitoires (ne sera pas réalisé)
- Compétences-clés – «La Poste Suisse» en collaboration avec BE et BS (terminé)
- Mesures des performances au niveau de la scolarité obligatoire
(ne sera pas réalisé dans l'immédiat)
- *Case management* (en cours)
- Plan d'études pour la scolarité obligatoire en Suisse alémanique (en cours)
- LIFT (en cours)
- HarmoS (en cours)
- Profils d'exigences (en préparation)

4. Travail en réseau

4.1 Groupe d'accompagnement

Le groupe d'accompagnement s'est réuni cinq fois jusqu'à présent (deux fois par année). Il remplit les fonctions suivantes:

- Il se prononce sur les propositions du groupe de pilotage.
- Il donne des impulsions au projet.
- Il fait partie du réseau et facilite les échanges.

4.2 Site web

Le site web www.nahtstelle-transition.ch donne des informations sur l'état d'avancement du projet; les personnes intéressés y trouvent accès aux documents pertinents.

4.3 Colloques

Deux colloques ont été organisés, en septembre 2006 et en septembre 2007, sur le thème de la transition. Ils étaient ouverts à un public plus large. Le premier colloque portait sur le projet lui-même; lors du second, c'est la mise en œuvre du projet *Case management* qui était à l'ordre du jour.

5. Evaluation et perspectives

5.1 Prolongation du projet?

Comme cela a déjà été mentionné, la majorité des sous-projets et des projets partenaires pertinents pour la mise en œuvre sont encore en cours et ne seront pas terminés d'ici à la fin 2008. Il s'agit notamment des projets déterminants qui définiront la future transition entre l'école obligatoire et le degré secondaire II et mettront à disposition les instruments nécessaires à une meilleure gestion de cette période charnière (HarmoS, plans d'études pour l'école obligatoire en cours d'élaboration, profils d'exigences pour la formation professionnelle initiale, *case management*). Ces projets viennent de démarrer ou sont en cours. La question d'une prolongation du projet Transition se pose donc.

Les éléments suivants parlent en faveur d'une prolongation du projet Transition:

- la fonction du projet (cf. chiffre 3),
- les horizons de réalisation des principaux projets intercantonaux et cantonaux se rapportant à la transition,
- les décisions qui vont être prises sur le plan politique (par ex. ratification du concordat HarmoS dans les cantons),
- les perspectives de planification pour le développement de l'école obligatoire, des partenaires de la formation professionnelle ainsi que des écoles de formation générale au degré secondaire II.

Une prolongation du projet Transition jusqu'en 2010 permettra de dresser un bilan sur une période de cinq ans, d'examiner l'engagement pris en 2006 dans le cadre d'un projet d'évaluation et d'en tirer les conclusions qui s'imposent.

5.2 Prochains jalons du projet

Les jalons pour la seconde moitié du projet (2008 – 2010) découlent d'une part des lignes directrices et, d'autre part, des sous-projets et des projets partenaires en cours. Ces jalons peuvent être résumés ainsi:

a) Définition de la transition avec des prestations de soutien adéquates

- | | |
|--|--------------------------------|
| - Soutenir la mise en œuvre des standards HarmoS pour l'école obligatoire | lignes directrices a) b) d) e) |
| - Exercer une influence sur l'élaboration des plans d'études des régions linguistiques pour la scolarité obligatoire | lignes directrices b) c) d) |
| - Accompagner le <i>case management</i> dans le cadre du projet national d'accompagnement | lignes directrices c) f) i) |
| - Définir et proposer des profils d'exigences pour la formation professionnelle | lignes directrices b) d) e) |

- Planifier le projet d'intégration comme exemple de bonne pratique lignes directrices c) f) g) i)
- b) Soutien individuel des apprenants**
 - Réaliser le bilan de situation au degré secondaire I lignes directrices c) f)
 - Garantir des programmes de soutien et d'encouragement au degré secondaire I ainsi que dans la formation professionnelle lignes directrices c) f) g)
 - Réaliser le *case management* dans les cantons lignes directrices c) f) g)
- c) Environnement**
 - Apporter une aide à la formation des parents lignes directrices b) c) e) f)
 - Proposer des prestations de soutien pour l'intégration des immigrés lignes directrices b) c) e) f)
 - Etablir et mettre en oeuvre une collaboration interinstitutionnelle (*case management*) lignes directrices c) f) i)
- d) Fondements pour les planifications futures**
 - Identifier les facteurs de succès des parcours de formation lignes directrices h) i) j)
 - Développer un plan directeur pour la transition lignes directrices h) i)
 - Evaluer le projet Transition et en tirer des conclusions lignes directrices h) k)

Au terme du projet en 2010, il s'agira de dresser un bilan de l'engagement pris en 2006, puis de l'adapter et de le renouveler sur la base des résultats du projet et des jalons politiques posés à l'époque.

5.3 Organisation du projet

Dans l'ensemble, l'organisation du projet a fait ses preuves. Des compléments, voire des changements pourraient s'imposer notamment au niveau de la représentation de l'école obligatoire dans les divers groupes chargés du projet. Il s'agirait toutefois de les préciser davantage.

Par ailleurs, on peut se demander si le marché du travail devrait être davantage intégré dans le projet, que ce soit au niveau fédéral (seco) ou à l'échelon intercantonal (Association des offices suisses du travail - AOST).

La communication des résultats et des mesures joue un rôle important. Aussi la direction du projet y attachera-t-elle une importance particulière. Elle élaborera et mettra en œuvre un concept d'information et de communication.

6. Propositions pour la suite des opérations

La direction du projet soumet les propositions suivantes:

1. Il est pris acte du présent rapport.
2. Le projet Transition est prolongé jusqu'en 2010.

3. Les jalons posés au chiffre 5.2 pour la seconde moitié du projet sont approuvés.
4. Une contribution financière de l'OFFT est sollicitée pour la poursuite du projet.

Berne, 6 juin 2008

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Galliker".

Robert Galliker, chef de projet

Annexes:

- Description du projet
- Lignes directrices du 27 octobre 2006
- Aperçu des sous-projets et des projets partenaires